





NOM :

PRENOM :

CLASSE :

## Renseignements médicaux

→  Nous autorisons  Nous n'autorisons pas

la direction de l'établissement à faire intervenir un médecin ou hospitaliser ma fille/ mon fils en cas de besoin.

Veuillez préciser les contre-indications et traitements médicaux, allergies, PAI, suivi particulier:

---

---

Signature du ou des tuteurs légaux

Monsieur  
(Date, lu et approuvé)

Madame  
(Date, lu et approuvé)

## Autorisation de sortie

Les élèves de lycée sont autorisés à quitter l'établissement, lorsque qu'un enseignant est absent, en fin de matinée et/ou d'après-midi pour les externes, uniquement en fin d'après-midi pour les demi-pensionnaires.

→  Nous autorisons  Nous n'autorisons pas

notre fille/fils à quitter l'établissement, si le coordinateur de vie scolaire (C.V.S) accorde cette possibilité, en cas d'absence de professeur.

Signature du ou des tuteurs légaux

Monsieur  
(Date, lu et approuvé)

Madame  
(Date, lu et approuvé)

## Autorisation de sortie Première et Terminale pause méridienne

Les élèves de Première et Terminale sont autorisés à quitter l'établissement sur le temps de la méridienne (après le déjeuner pour les demi-pensionnaires, dès la fin du dernier cours de la matinée pour les externes) jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi.

→  Nous autorisons  Nous n'autorisons pas

notre fille/fils à quitter l'établissement en respectant les conditions ci-dessus.

Signature du ou des tuteurs légaux

Monsieur  
(Date, lu et approuvé)

Madame  
(Date, lu et approuvé)

## Autorisation de déplacement en EPS

→  Nous autorisons  Nous n'autorisons pas

notre fille/fils à quitter l'établissement en respectant la fiche EPS4.

Signature du ou des tuteurs légaux

Monsieur  
(Date, lu et approuvé)

Madame  
(Date, lu et approuvé)



SAINT GREGOIRE

En cas de réédition en fin de période, annule et remplace le précédent formulaire

Fiche CE4

NOM :

PRENOM :

CLASSE :

**La prestation suivante fait l'objet d'un choix par les parents et sera facturée (voir fiche CF5 convention financière). L'engagement est à minima pour une période. Toute modification doit obligatoirement être notifiée au Coordinateur de Vie Scolaire (C.V.S) par l'impression et l'envoi de la page 3 de ce contrat d'engagement avant le 15 de la période concernée. Aucun autre support ne pourra être accepté.**

Période 1 : 1/09/2017 au 31/12/2018. Période 2 : 01/01/2018 au 31/03/2018. Période 3 : 01/04/2018 au 30/06/2018.

**→ Demi-pension**

- Je souhaite inscrire mon enfant à la demi-pension  
     Lundi       Mardi       Mercredi       Jeudi       Vendredi
- Je ne souhaite pas inscrire mon enfant à la demi-pension

**Signature du ou des tuteurs légaux**

Monsieur  
(Date, lu et approuvé)

Madame  
(Date, lu et approuvé)